

Recherches sociographiques



Richard ARÈS, s.j., *Dossier sur le pacte fédératif de 1867*

Jean-Charles Bonenfant

Volume 8, Number 1, 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055346ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/055346ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)
1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bonenfant, J.-C. (1967). Review of [Richard ARÈS, s.j., *Dossier sur le pacte fédératif de 1867*]. *Recherches sociographiques*, 8(1), 101–102.
<https://doi.org/10.7202/055346ar>

Il en résulte un petit livre utile pour quiconque veut savoir ce qui a été perçu, chez nous et hors de chez nous à la fois, de la « révolution tranquille » et ce qu'il faut en dire aux Canadiens anglophones. Admettons finalement que cela valait bien la peine d'une traduction.

Vincent LEMIEUX

*Département de science politique,
Université Laval.*

Richard ARÈS, s.j., *Dossier sur le pacte fédératif de 1867*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1967, 270 p.

Du 20 octobre 1939 au 1^{er} mars 1940, dans *Le Quartier Latin*, le journal des étudiants de l'Université de Montréal, le R.P. Richard Arès s.j., publia une série d'articles sur le Pacte fédératif. Ces articles devinrent en 1941, dans la collection *Frangipani*, une brochure polycopiée intitulée *Dossier sur le pacte fédératif*. C'est dans cette brochure que de nombreux hommes politiques et rédacteurs de discours ont puisé la plupart des citations qui devaient leur permettre de soutenir la théorie du Pacte. Il est même arrivé à plusieurs de ne pas observer toutes les nuances que le père Arès avait respectées et de donner à la théorie une allure trop juridique ou trop formaliste qui ne pouvait que lui nuire. Plus tard, en 1949, le père Arès publiait en brochure sous le titre *Confédération, pacte ou loi ?* deux articles qu'il avait donnés en novembre et en décembre de la même année dans la revue *L'Action Nationale*. Les deux brochures étaient depuis longtemps épuisées. Elles ont été reprises par leur auteur, sous le titre *Dossier sur le pacte fédératif de 1867*, à l'invitation de la Commission du centenaire de la Confédération. C'est une excellente initiative car quels que soient les sentiments qu'on puisse éprouver à l'heure actuelle à l'égard du système fédératif canadien, il convient d'en connaître le mieux possible la nature et les origines. Or, il n'existe malheureusement sur le fédéralisme canadien que très peu d'ouvrages en langue française.

Le dernier ouvrage du père Arès est plus qu'une réédition de ses deux brochures précédentes : c'est une véritable étude nouvelle du problème. Dans une première partie, l'auteur fait un inventaire historique des interprétations qui ont été données de la constitution formelle du Canada ; il montre comment dans les soixante premières années qui ont suivi la confédération s'est développée, chez les juristes surtout, la théorie du Pacte qui devait s'épanouir avec les préparatifs du statut de Westminster en 1931. Cette partie de l'ouvrage du père Arès répond assez bien aux objections historiques que l'historien Donald Creighton a formulées dans le *Saturday Night* de septembre 1966, savoir que la théorie du Pacte n'aurait été inventée que ces dernières années.

Dans une deuxième partie, l'auteur confronte honnêtement les arguments des partisans du Pacte et de la Loi. Il parle aussi de la théorie de l'institution qui permettait d'appliquer à la constitution du Canada les idées si fécondes de Georges Renard. Je me rappelle que pendant son séjour à Québec, il y a un quart de siècle, un des grands interprètes de la théorie de l'institution, le R. P. Jean-T. Delos, croyait qu'il faudrait davantage étudier les problèmes constitutionnels canadiens sous l'éclairage de la philosophie juridique de l'institution.

La troisième partie de l'ouvrage est beaucoup plus personnelle. L'auteur prend vraiment parti pour montrer que « Loin... d'être désuète, dépassée et agonisante, la théorie du Pacte fédératif est plus que jamais vivante et engage l'essentiel du problème canadien. » (p. 249). Ce qui a nui à la théorie du Pacte et qui a permis même parfois à ses adversaires de s'en moquer, c'est que les hommes politiques surtout en ont donné une interprétation trop juridique. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre le père Arès en citant aux toutes dernières lignes de son ouvrage l'opinion d'un sociologue, Jean-Charles Falardeau,

qui écrivait que l'interprétation par le Pacte « persistera comme l'un des éléments les plus tenaces de la définition que le Canadien français donne de l'histoire de son Canada. » Pour ma part, j'irais même jusqu'à écrire qu'il importe peu que la Confédération ait été à l'origine un Pacte : ce qui importe, c'est que depuis assez longtemps dans notre histoire nous l'avons regardée comme tel. Cette interprétation est assez féconde et si elle offre des solutions, on ne doit pas la mettre de côté pour des motifs juridiques ou historiques. Le livre du père Arès donne d'ailleurs d'assez bons fondements historiques à la théorie du Pacte.

L'ouvrage est complété par une excellente bibliographie qui contient la référence à peu près de tous les ouvrages et les articles qui ont été écrits sur la nature de la Confédération.

Jean-Charles BONENFANT

*Bibliothèque de la Législature,
Québec.*

Thomas-M. CHARLAND, o.p., *Histoire des Abénakis d'Odanak (1675-1937)*, Montréal, Les Éditions du Lévrier, 1964, 368 p.

Les Français n'eurent peut-être pas, en Nouvelle-France, d'alliés plus fidèles et plus dévoués que les Abénaquis, redoutés à juste titre des colons de la Nouvelle-Angleterre et des Iroquois eux-mêmes. Originaires de l'Acadie et du Maine, dans la région des rivières Kennebec et Pentagoët et de leurs tributaires, les Abénaquis commencèrent assez tôt à se rapprocher des Français. Par la suite, leur attachement au catholicisme les retint toujours dans les limites de la colonie habitée. Certains s'établirent d'abord, avant 1650, dans la mission Saint-Joseph de Sillery ; d'autres, à partir de 1683, dans la mission Saint-François de Sales, au Sault de la Chaudière ; mais, dès avant 1680, il y avait des Sokokis et des Abénaquis à Bécancour et à Saint-François-du-Lac. À Saint-François, en 1700, fut transférée la mission de la Chaudière. Malgré la présence de Sokokis, groupe distinct jusqu'en 1850, et de Loups (Mahingans), on accoutuma, dès cette époque, de ne voir, en la mission Saint-François, que des Abénakis.

C'est aux Indiens de cette dernière mission que le Père Charland a consacré le présent ouvrage. L'abbé Joseph-Anselme Maurault, il est vrai, avait publié en 1866 une *Histoire des Abénakis*, mais fondée surtout sur des traditions orales (à ce titre, elle n'est pas sans mérite), et incomplète pour ce qui a trait à l'histoire de Saint-François. Plus récemment, en 1948, l'abbé Honorius Provost, dans une brochure (*Les Abénaquis sur la Chaudière*), étudiait brièvement les origines lointaines de la mission Saint-François. Il est heureux qu'un spécialiste rompu à la discipline historique comme le Père Charland, qui avait déjà abordé la question dans son *Histoire de Saint-François-du-Lac*, nous en livre maintenant l'histoire définitive.

Sous certaines conditions, les seigneurs de Saint-François et de Pierreville concédèrent des terres aux Abénaquis. Dès 1715, ces derniers occupaient l'emplacement actuel d'Odanak. Ils y vivaient de la culture du blé d'Inde, de la traite des fourrures et, il faut bien le dire, des primes que leur versait l'État pour chaque scalp anglais rapporté de leurs expéditions guerrières. Ennemis acharnés des Anglais, ils n'en résistèrent pas moins difficilement, pendant la paix qui suivit le traité d'Utrecht (1713), à l'invitation de leurs compatriotes d'Acadie d'aller y commercer avec les colons de la Nouvelle-Angleterre : 25 hommes émigrèrent alors ; d'autre part, après 1730, certains s'installèrent sur la rivière Missisquoi, attirés eux aussi par le commerce interlope. Mais la guerre, à partir de 1744 ou 1745, mit fin à ces velléités de dispersion. Réveillant leur ardeur et leur cruauté, les Abénaquis repartirent à la chasse aux chevelures anglaises. Mal leur en prit : en 1759, Rogers profita d'un prétexte pour les châtier, massacrant une trentaine des leurs et incendiant leur village.